de Kéisécker
Gemengen Emwelt Info
Nr 6/2010

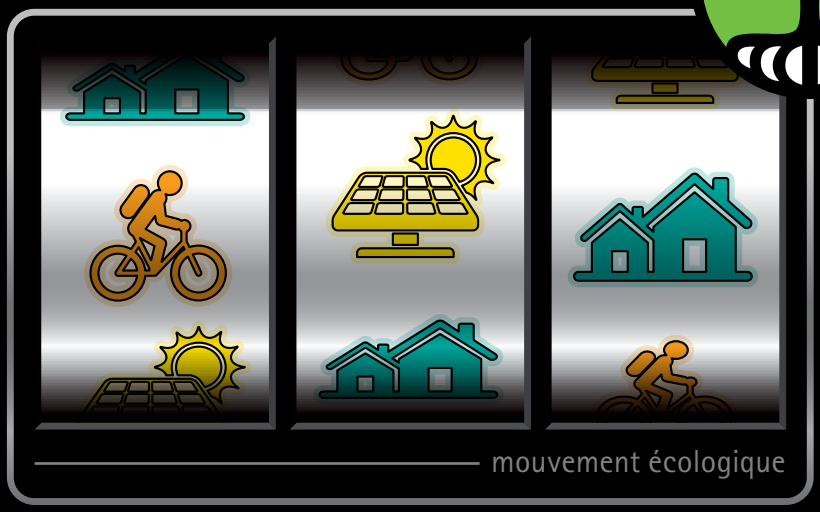


# Elections
## communales '11

En politique,
il ne faut pas s'en remettre au hasard

**Propositions du Mouvement Ecologique concernant les élections communales 2011**

RÉSUMÉ DE LA BROCHURE DÉTAILLÉE (DISPONIBLE SEULEMENT EN VERSION ALLEMANDE)

# Les élections communales 2011, une chance pour "des communes plus durables"

## Soutenez nos actions dans le cadre des élections communales:

Soutenez les actions du Mouvement Ecologique dans le cadre des élections communales. Les dons faits sur les comptes de notre Fondation Ökofonds - CCP IBAN LU96 1111 07343 1886 0000 ou BCEE IBAN LU 31 0019 1000 44034 9000, mention : Elections communales - sont fiscalement déductibles.

La tradition veut qu'à la veille des élections communales, le Mouvement Ecologique élabore des suggestions concrètes en vue d'une «politique communale durable», et cela vaut également pour les élections de 2011. Car le Mouvement Ecologique est convaincu que ce sont justement les communes qui sont les mieux placées pour initier des projets orientés vers l'avenir. Elles sont proches du citoyen, elles peuvent agir directement et sur place.

**Les communes devraient donc se présenter comme les acteurs de l'organisation de l'avenir, telle est la thèse principale du Mouvement Ecologique.**

Dans sa brochure de 144 pages, le Mouvement Ecologique a donc réuni des suggestions très concrètes dans les différents domaines du développement durable, où le Mouvement Ecologique est partie prenante. La publication inclut également 7 thèses sur les conditions générales que l'Etat devra créer pour permettre une amélioration du travail des communes (que ce soit au niveau des finances communales, de l'organisation des communes, des compétences du ministère etc.).

Ces idées sont résumées dans la présente brochure. Et grâce à l'illustrateur Pierre Weitzel, les visions du Mouvement Ecologique sont également soulignées par des images.

La brochure détaillée peut être commandée par le virement de 8.- (frais de port inclus) sur le compte CCPL: LU16 1111 0392 1729 0000, avec la mention «Brochure Communes» (6,50.- à partir de 10 exemplaires). Mais vous pourrez également la télécharger sous www.meco.lu, ou bien en visitant le site Internet spécifique du Mouvement Ecologique, consacré aux élections communales: www.gemengewalen.lu.

## Member sinn am Mouvement Ecologique – Zesumme méi staark

Sous www.gemengewalen.lu , vous trouverez encore d'autres informations sur les activités du Mouvement Ecologique dans le cadre des élections communales.

Vous avez d'autres suggestions? Des questions sur la politique communale? Vous souhaitez adhérer au Mouvement Ecologique? Vous envisagez une collaboration active, même au-delà des élections communales?

Alors n'hésitez pas à nous appeler ou à nous contacter par e-mail. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir notre rapport d'activités 2010 et d'autres informations. Pour des renseignements complémentaires, veuillez consulter notre site : www.meco.lu , mais vous pourrez également nous contacter par téléphone : 439030-1, ou par e-mail: meco@oeko.lu. Nous vous remercions de l'intérêt que vous nous témoignez.

*Mouvement Ecologique asbl.*

*Mai 2011*

Elections communales 2011

publié par le Mouvement Ecologique asbl Luxembourg
**Tel.** 43 90 30-1 – **Fax** 43 90 30-43
**CCPL:** LU16 1111 0392 1729 0000
**e-mail:** meco@oeko.lu
www.meco.lu
Mouvement Ecologique asbl

**secrétariat:** 4, rue Vauban (Pafendall) – Lëtzebuerg

**Télophone:** 43 90 30-1

**Permanence:**
Lundi au Jeudi 8-12 a 14-17 h
Vendredi 8-12 h, fermé l'après-midi

**pour devenir membre:**
Demandez les statuts, le dépliant et le bulletin d'adhésion par téléphone ou par écrit..

**Cotisations:**
Membre individuel: 50€,
Famille Membre: 75€,
Etudiants et chômeurs: 20€.
Le "Kéisécker" et le "Kéisécker-Info" sont inclus dans la cotisation!

© Mouvement Ecologique (L'indication de la source et requise pour toute reproduction, même partielle)

# Vers un avenir durable – également grâce à des communes engagées

## Les communes peuvent apporter une contribution décisive à la conception de l'avenir!

**Notre société doit faire face à de nombreux défis mondiaux:**

- La protection du climat est requise de toute urgence et elle concerne également le Luxembourg: aujourd'hui, nos émissions de CO2 s'élèvent à plus de 16 t (même sans prise en compte du tourisme à la pompe)! En 2050, nous devrons tenir le coup avec 2 t par personne! Nous serons donc obligés d'adapter notre mode de vie et nos formes économiques;
- L'ère du pétrole touche inexorablement à sa fin et les réserves de bien des matières premières que nous utilisons dans notre vie quotidienne (dans le domaine de l'électronique etc.) sont limitées. Si nous n'arrêtons pas de piller nos ressources, les futures générations devront faire face à de graves problèmes;
- L'écart entre les riches et les pauvres sera de plus en plus grand dans notre société, et la même remarque vaut – dans une plus forte mesure encore – pour les conditions de vie des hommes vivant dans les pays industrialisés et les soi-disant pays en voie de développement;
- La variété des espèces animales et végétales ainsi que les différents habitats sont constamment menacés de disparition, au Luxembourg comme dans le monde entier;
- La cohésion sociale semble remise en question au Luxembourg également, notamment en raison de l'écart croissant entre riches et pauvres, et d'une pauvreté croissante;
- Enfin et surtout: de plus en plus de gens se demandent, si le mode de vie actuel marqué par une forte consommation et une distribution injuste des richesses nous apporte effectivement une plus grande satisfaction, ou s'il n'existe pas d'autres et de meilleurs modèles d'avenir.

Ce ne sont pas des mesures isolées qui parviendront à nous faire changer de cap, à nous faire témoigner d'une véritable responsabilité à l'égard notre planète et à adapter notre mode de vie. Il ne suffit pas non plus de garder les mêmes modes de vie et d'économie et de les maquiller simplement d'une touche un peu plus «écologique» ou d'augmenter leur efficacité. En fait, cela ne permettrait point d'en finir avec la répartition injuste de la richesse tant au niveau mondial que dans notre société. Et la période au cours de laquelle des ressources limitées seraient encore disponibles s'en trouverait tout au plus prolongée.

De toute façon, nous savons bien qu'à partir d'un certain moment le fait de «posséder davantage» ne nous rend pas plus heureux/plus contents. Nous sommes dès lors obligés de nous consacrer davantage à des questions du genre: quelle est notre définition d'une «bonne vie»?, comment voyons-nous notre société de demain? Et à ce moment-là, l'accent sera certainement mis sur des valeurs comme la cohésion sociale, un travail intéressant ...

### Une plus grande durabilité des styles de vie et de production est indispensable.Une nouvelle et meilleure culture de la vie qui comporte de nombreux avantages:

- L'abandon de la croissance en spirale et de la consommation forcée, qui ne fait que voler du temps;
- L'orientation vers des contacts sociaux plus variés, qui sont de toute évidence beaucoup plus importants pour le bien-être et qui l'influencent bien davantage que la consommation matérielle;
- L'abandon d'une orientation trop prononcée vers le marché international et la globalisation, des risques et dépendances qu'ils impliquent, et un retour vers une certaine régionalisation;
- L'orientation vers des réseaux sociaux solides et un style de vie qui préfère la qualité à la quantité.

**Une telle vision d'avenir a besoin de nombreux acteurs à différents niveaux; elles ne peut être décrétée "d'en haut" , mais elle doit pousser "d'en bas".**

Il faut des hommes et des structures, des initiatives au niveau local et régional qui donnent l'exemple à travers de nouvelles idées pour l'avenir, pour notre vie quotidienne en communauté, pour nos contacts sociaux.

**Le Mouvement Ecologique considère que les élections communales de 2011 permettent vraiment de prouver que ce sont justement les communes qui peuvent être des acteurs centraux de ce changement et qu'elles peuvent soutenir les citoyen(ne)s dans cette démarches .**

Certes, ces principes correspondent dans une très forte mesure au slogan initial: «Penser globalement – agir localement», mais ce concept-ci va néanmoins plus loin. Car ce sont les communes – les acteurs locaux – qui peuvent et doivent être les cellules germinales d'une réorientation progressive de la société en direction d'un développement durable.

L'image qu'on se fait aujourd'hui des communes peut malheureusement comporter des sous-entendus solidement enracinés : les communes sont censées assurer une bonne administration et un aménagement approprié du territoire communal. Mais le rôle des communes en tant que véritables puissances créatrices qui partent «d'en bas», susceptibles d'initier un changement sur la base d'options politiques porteuses d'avenir, ne bénéficie pas (encore) toujours de la reconnaissance appropriée, et il se peut qu'une évolution plus conséquente n'en soit qu'à ses débuts.

Une thématisation renforcée du rôle actif des communes dans l'organisation de l'avenir – des acteurs qui souhaitent parvenir à l'autonomie dans le domaine de l'approvisionnement en énergie (et à l'abandon de l'énergie atomique) jusqu'aux acteurs qui mettent l'accent sur la création de valeur au niveau régional – tel devrait également être le but des discussions dans le cadre des élections communales 2011.

*Dans ce contexte, l'idée des «Transition Towns» peut s'avérer intéressante: elle mise sur la «vie simple», l'économie régionale et locale, le développement durable et une certaine autosuffisance économique. Mais elle pose également la question: Comment notre commune peut-elle réagir aux défis et aux chances qui vont de pair avec l'indispensable abandon des énergies fossiles et le changement climatique ? Ce concept est représentatif de bien d'autres, qui reconnaissent l'importance des communes en tant qu'acteurs développant des idées nouvelles pour la société de demain.*

*Des citoyen(ne)s, des associations et des communes se regroupent autour de différents projets pour témoigner de la façon dont un avenir durable pourrait être construit.*

*Tout en tenant compte du fait que les changements ne seront guère initiés par la politique nationale (du moins tant qu'elle devra agir seule), mais à travers l'exemple concret vécu sur place.*

# 10 caractéristiques de communes orientées vers l'avenir

**1.** Une **bonne information actualisée** de toutes les couches de la population est considérée comme base de la politique communale.

**2.** En pratiquant la **démocratie directe**, la commune peut donner l'exemple en matière de participation civique, de coopération, d'échanges au-delà des cultures, des couches sociales et des générations. La position des citoyen(ne)s se trouve ainsi réconfortée, ils sont motivés en faveur d'un engagement dans leur commune, et ils sont «sciemment» consultés pour des projets importants. La commune veille notamment à l'implication d'un grand nombre de personnes issues de couches sociales différentes, et l'engagement bénévole est valorisé par la commune.

**3.** La commune se distingue en tant qu'espace vital avec de **bons réseaux sociaux** où les gens se sentent à l'aise. Elle essaie d'appliquer les valeurs de la justice sociale, de renforcer la communauté ainsi que la cohésion sociale. Cela signifie également que la coopération et la cohabitation des différentes couches sociales, générations et nationalités doivent être promues.

**4.** En collaboration avec ses habitant(e)s, la commune élabore (p.ex. dans le cadre de forums des citoyens) **des visions pour le développement commun impliquant toutes les couches de la population** et elle se fixe des objectifs concrets pour l'avenir.

**5.** Les **décisions quotidiennes** sont prises dans l'intérêt du **développement durable**: de l'acquisition (achat par la commune ...) jusqu'aux mesures de protection de la nature, en passant par l'aménagement du territoire. La commune comprend qu'elle est un acteur central capable de réaliser des mesures concrètes dans l'intérêt du développement durable, elle reconnaît les limites de ses ressources et les droits des générations futures, et elle s'engage en faveur d'une plus grande justice entre le nord et le sud, les riches et les pauvres.

**6.** **Les initiatives locales ainsi que les projets des citoyen(ne)s ou associations comportant des idées ouvrant de nouvelles perspectives sont soutenus dans l'esprit du développement durable.** Le tout sous la devise: «Pourquoi ne pas tenter l'expérience?». Les entreprises et les mouvements sociaux sont également reconnus comme partenaires en vue d'un changement.

**7.** Le soutien et l'utilisation des produits régionaux ainsi que la réalisation de projets locaux contribuent à l'animation **du marché régional, et une plus-value est créée sur place**.

**8.** La **politique financière** de la commune prévoit un équilibre des dépenses et des recettes, la planification se fait à long terme, la transparence des frais ainsi qu'une évaluation des dépenses sont assurées.

**9.** Une **vaste offre culturelle et de formation** – en collaboration avec les communes voisines – également destinée à l'amélioration des compétences sociales, doit favoriser l'échange. La commune est donc délibérément prête à **investir en première ligne dans les hommes, les idées et les projets** (plutôt que dans les infrastructures).

**10.** La commune vise une **coopération systématique avec les communes voisines**, afin d'élaborer un nombre croissant de solutions régionales face aux défis de l'avenir. L'échange et le partenariat avec des **initiatives d'autres pays, et notamment des pays du sud**, doivent être facilités.

# Une commune de et pour les citoyen(ne)s: La participation des citoyens et davantage de démocratie

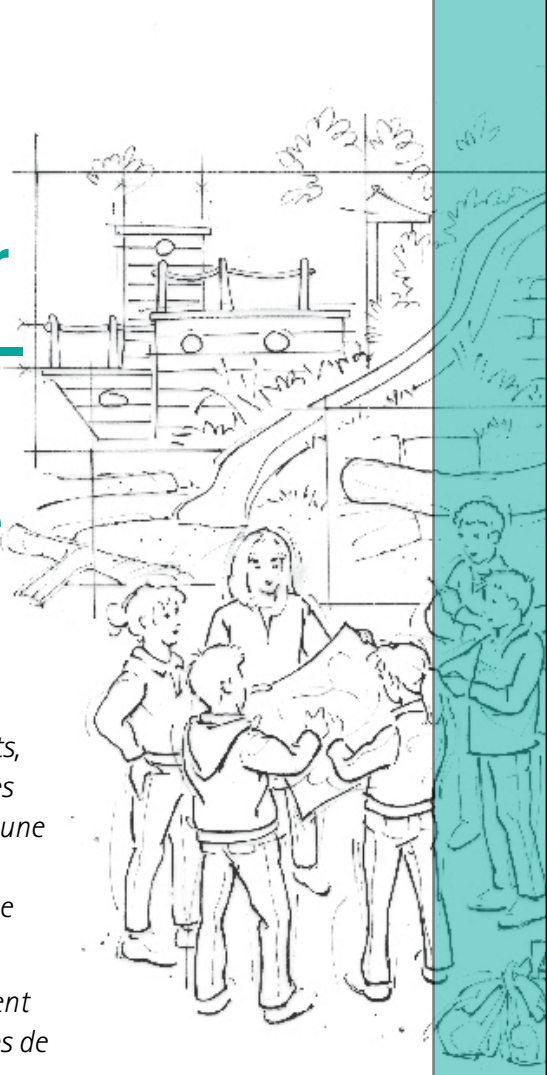

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*...dont les habitant(e)s sont impliqués dans les projets importants, où il n'y a pas de contradictions entre les représentants élus et les citoyen(ne)s, mais où les idées sur le développement de la commune sont échangées et où l'on collabore dans le cadre des projets de demain. Les autorités communales et les citoyen(ne)s en tant que partenaires.*

*Et cela non seulement entre «gens du même bord», mais également avec des personnes que vous ne connaissez pas, d'autres couches de la population et groupes d'âge ... Ne serait-ce pas un défi très intéressant? Car nous savons tous que nous n'avancerons point si nous n'écoutons pas les autres, si nous négligeons l'échange.*

*Cela va sans dire qu'une bonne information de la part de la commune et la transparence des processus de décision sont requises. Tout comme le soutien communal accordé aux citoyen(ne)s souhaitant lancer des projets.*

*Face aux nombreux défis auxquels notre société se trouve confrontée, votre commune est donc également un endroit où l'on discute sur les idées que nous nous faisons sur le monde durable de demain.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise en oeuvre dans votre commune ...

### → Cette vision d'avenir peut également être mise en oeuvre dans votre commune ...

Les conseillers communaux font des déclarations sur l'honneur concernant leurs éventuels mandats dans des sociétés, les points à l'ordre du jour des séances du conseil communal sont publiés au préalable, des réunions d'information sont régulièrement organisées, tout comme des heures de questions réservées aux citoyen(ne)s...

### → Le collège échevinal respecte le conseil communal:

L'opposition, c'est l'opposition – la majorité, c'est la majorité ... voilà l'image courante mais peu utile. Mais les deux iront plus loin s'ils se respectent mutuellement: le collège échevinal renseigne le conseil communal en toute transparence sur les affaires communales, les membres du collège échevinal peuvent consulter toute la correspondance, les conseillers communaux peuvent et doivent s'investir, ils font inscrire à l'ordre du jour des séances du conseil des points qui leur semblent essentiels.

### → La collaboration régionale rend fort et se fait ouvertement:

Les communes d'une région doivent collaborer. Mais les décisions au niveau régional – dans les syndicats etc. – doivent être prises dans le strict respect de la démocratie. Le travail des syndicats communaux sera donc transparent, les conseils communaux des communes membres sont impliqués dans les prises de décisions importantes, les rapports des syndicats sont transmis aux conseils communaux respectifs etc.

### → La commune est proche des citoyens:

Un guichet d'accueil est à la disposition des citoyen(ne)s : ils y sont conseillés et peuvent y obtenir des informations sur des processus administratifs. Il existe également un point de contact offrant du soutien aux citoyen(ne)s désireux de lancer des projets concrets, que ce soit au niveau social, économique ou culturel. Et on y trouve un service de médiation qui aidera à résoudre les petits litiges dans la commune, p.ex. des différends entre voisin(e)s.

### → Les citoyen(ne)s sont informées en détail:

Un bon «Gemengebuet» paraît régulièrement, il est d'actualité, contradictoire, reflète les différentes opinions, en langue allemande/française ... mais la loi sur le libre accès à l'information est également respectée, les infos sur la commune sont disponibles via Internet, des réunions de citoyens ainsi que des actions de sensibilisation dédiées à des sujets intéressants sont organisées régulièrement.

### → L'implication directe des citoyen(ne)s dans des projets est assurée:

La commune recourt aux connaissances de ses habitant(e)s, elle considère qu'il importe que les projets bénéficient du support de beaucoup de citoyen(ne)s ... et c'est pour cette raison qu'elle les intègre de façon concrète dans des projets (aménagement d'espaces publics, de rues ...) tout comme dans la discussion générale sur le développement de la commune (p.ex. lors de l'élaboration du PAG). Il est évident que la commune respecte également ses commissions consultatives et les prend au sérieux.

### → Les enfants et les jeunes conçoivent leur commune:

En laissant libre cours à leur créativité, les enfants et les jeunes peuvent exprimer ce qu'ils attendent de leur commune: un chemin de l'école plus sûr et plus agréable, une conception plus intéressante des places publiques, une offre de loisirs adaptée à leurs besoins. Ils peuvent collaborer au bulletin communal; un plan communal pour les jeunes ainsi qu'un conseil communal des enfants et/ou des jeunes existent effectivement etc.

### → De nouvelles initiatives sociales contribuent à l'animation de la commune:

Beaucoup de projets concrets individuels des citoyen(ne)s permettent des (petits) pas en direction du développement durable : la promotion des produits régionaux, des efforts pour économiser des ressources (p.ex. à travers des réseaux d'échanges etc.) ... C'est pour cette raison que la commune soutient les citoyen(ne)s activement, que ce soit en accordant une petite aide financière ou du point de vue organisationnel/administratif .

### → D'intéressantes offres de formation sont disponibles:

Des conférences, des manifestations dans le cadre de la formation continue ... enrichissent la vie dans la commune.

# Une politique financière «durable»: fixer des priorités dans notre société!

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... qui pense toujours aux générations futures en effectuant des dépenses: elle met notamment l'accent sur des projets sociaux, écologiques, culturels et ayant trait à la politique de développement.*

*La promotion de la démocratie, l'amélioration de la qualité de vie sur place, la promotion de la mobilité douce et des projets similaires comptent parmi ses priorités.*

*Dans la vie quotidienne, la commune gère ses dépenses de façon à créer une plus-value régionale et à favoriser le développement durable: la préférence est accordée aux produits régionaux, les produits et services polluants sont remplacés par des produits et services écologiques.*

*L'augmentation du nombre des habitants – qui est rémunérée par des subventions étatiques plus élevées – ne saurait être un objectif en tant que tel, mais il s'agit là d'une question qu'il faudra notamment élucider dans le cadre d'un dialogue direct avec les citoyen(ne)s de la commune.*

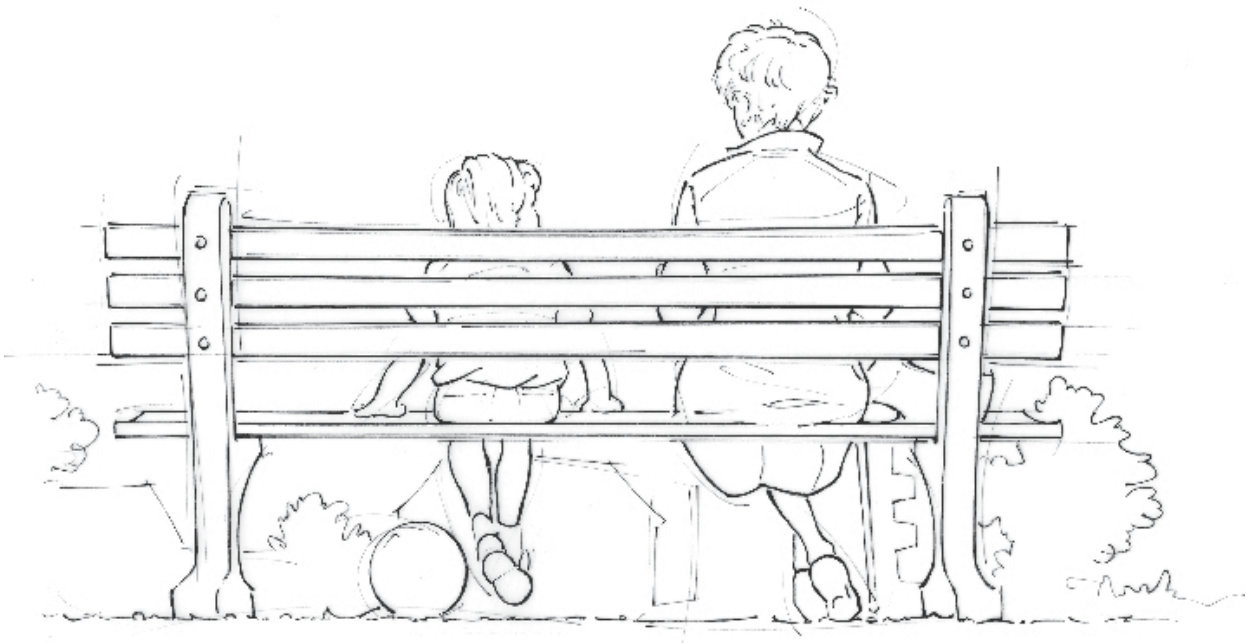

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune ...

→ **La coopération régionale permet une meilleure affectation des deniers communaux:**
Celui qui collabore peut économiser de l'argent grâce à un travail plus efficient, mais il peut également participer à la réalisation d'importants projets communs (qui dépassent peut-être les moyens d'une seule commune). On peut investir bien davantage dans les services destinés aux citoyen(ne)s, et par conséquent dans les hommes (p.ex. des conseils en énergie).

→ **La politique des dépenses communales tient compte des aspects de durabilité:**
Elle passe ses dépenses en revue, réfléchit sur les produits polluants et nuisibles à la santé qui peuvent être remplacés par des produits écologiques, sur les possibilités de soutenir des initiatives et entreprises locales/régionales et d'économiser de l'argent (p.ex. en renonçant à des pesticides, en optant pour des appareils et des modes de construction à faible consommation d'énergie). Dans ses appels d'offres pour la fourniture de produits et de travaux dans la commune, elle définit clairement des critères écologiques et sociaux. Il est évident que l'argent de la commune se trouve placé sur des comptes d'épargne alternative et solidaire.

→ **Dans le cadre d'un projet «Budget des citoyens», les citoyen(ne)s peuvent présenter leur suggestions pour les priorités financières de la commune:**
La commune profite ici des expériences déjà faites dans de nombreux pays et demande aux citoyen(ne)s de présenter leurs idées et priorités en matière de dépenses communales. Et pourquoi les citoyen(ne)s ne soumettraient-ils pas leurs propositions sur les possibilités de réaliser des économies (mot clé: «budget des citoyens»)? Ce serait parfait si ces idées pouvaient ensuite faire l'objet d'une discussion contradictoire dans le cadre de groupes de travail, mais la décision finale incombera toujours au conseil communal.

→ **La commune soutient la créativité, les idées de ses citoyen(ne)s:**
La commune sait très bien qu'il suffit souvent d'apporter un minimum de soutien à des citoyen(ne)s/associations engagés pour faire bouger des choses, et elle apporte donc son soutien concret aux projets des citoyen(ne)s et associations. Les réseaux d'échange, les ateliers de réparations, les initiatives pour l'aménagement d'espaces verts, l'appui social ... contribuent à créer des communes vivantes orientées vers l'avenir et marquent la vie communale.

→ **La commune ne lésine pas sur le prix de la démocratie:**
La participation des citoyens, un service de médiation, une antenne de contact pour des projets sociaux, économiques ou culturels ... tout cela coûte de l'argent (des animateurs professionnels, de l'aide administrative ou financière), que la commune prévoit expressément dans son budget.

→ **La commune respecte le principe du pollueur-payeur:**
Le principe du pollueur-payeur garantit le respect du principe de la transparence des coûts. Le prix facturé pour les services correspond donc aux frais occasionnés. Ce principe s'applique également aux tâches de la commune, notamment pour la gestion des déchets etc. D'une façon générale, la commune ne devrait pas subventionner cette dernière en appliquant des taxes trop basses. En évitant cette politique des prestations-arrosoir, la commune ne subventionne plus les gens à revenu élevé, et les montants ainsi économisés pourront être affectés à des projets sociaux ou à des fins écologiques.

# Une commune attrayante grâce à un développement réfléchi!

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE ...

*...où la nature et le paysage avec les zones récréatives de proximité sont protégés, où les différent(e)s quartiers/localités sont doté(e)s d'agréables places publiques, de belles promenades et pistes cyclables, où de nouveaux lotissements s'intègrent dans la localité et où des chemins créatifs sont empruntés pour rendre la localité/commune encore plus attrayante, plus verte, plus vivante (p.ex. des lotissements sans voitures...).*

*... où vous pourrez faire vos courses dans une ambiance sympathique, où vous rencontrez vos concitoyen(ne)s, où il existe de nombreux endroits où les gens peuvent se parler, où les enfants peuvent jouer.*

*Une commune, des localités, des quartiers avec des commerces de proximité, des lieux de rencontre, des activités de loisirs, peu de trafic... Une commune où il fait bon vivre, où l'on se sent à l'aise dans la communauté.*

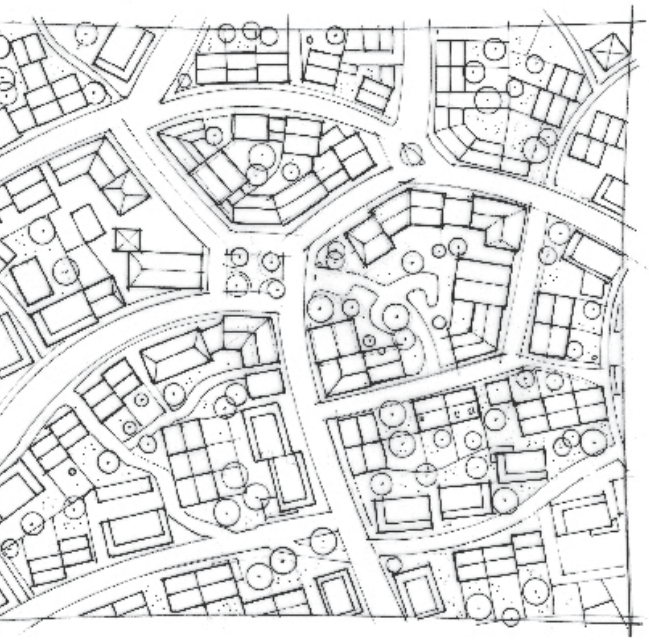

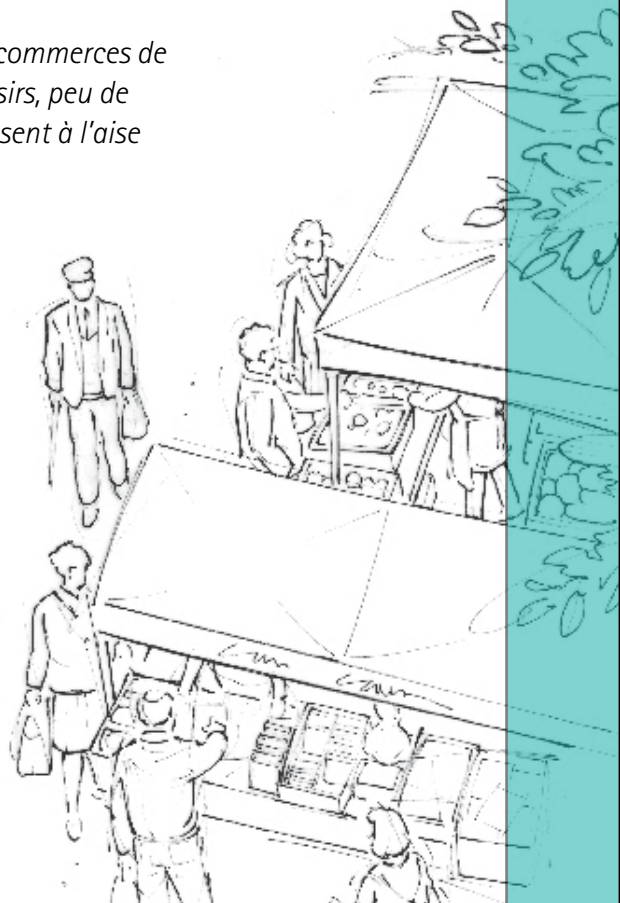

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

→ **La collaboration régionale profite à tout le monde: la commune l'a compris:**
Si les communes d'une région coopèrent et parlent d'une seule voix bien forte, elles pourront mieux défendre leurs idées auprès de l'Etat, leur collaboration leur permettra de mieux s'attaquer à de nombreux projets et d'élargir la gamme des prestations (p.ex. dans le domaine culturel) proposées à leurs citoyen(ne)s. La commune coopère donc - dans la mesure du possible – avec les communes voisines et de la région.

→ **L'administration communale et les citoyen(ne)s élaborent ensemble une vision de la commune de demain:**
Chaque commune a besoin d'un nouveau plan d'aménagement général (PAG). Elle doit élaborer une soi-disant «étude préparatoire», qui servira de base à ce plan. En partant de la situation actuelle, cette étude analysera le développement envisagé pour la commune (évolution du nombre des habitants, entreprises, commerces de proximité, infrastructures, mobilité etc.). La commune profitera de cette occasion unique et ne consultera non seulement un bureau d'études, mais également les habitant(e)s pour élaborer ensemble des visions concernant le futur développement de la commune et pour poser des jalons pour l'avenir! Quelle croissance faut-il viser pour la commune? Où pourra-t-on construire demain? Où manque-t-on de lieux publics? Quels sentiers et pistes cyclables peuvent être nouvellement aménagés? Comment les infrastructures peuvent-elles se développer dans le secteur de l'énergie? Telles sont quelques questions parmi tant d'autres que la commune abordera en coopération avec ses citoyen(ne)s.

→ **La commune utilise le plan d'aménagement général (PAG) comme « instrument de pilotage » dans le sens d'un développement durable:**
La commune se sert de ce plan essentiel pour mettre des accents en faveur d'une commune où il fera bon vivre. Il s'agit notamment de diriger la croissance du nombre d'habitants, d'envisager le cas échéant un aménagement agréable des nouveaux quartiers d'habitation, de prescrire des formes de construction plus compactes, de prévoir suffisamment de places publiques, de délimiter la zone verte par rapport aux terrains constructibles, de ne pas autoriser des constructions dans des zones essentielles pour la protection de la nature et du paysage ainsi que dans des zones de repos et de récréation, de protéger des spécificités naturelles et culturelles et d'assurer un mélange de fonctions (travail – habitation – approvisionnement – rencontre...). La commune garantit en même temps la protection des espaces naturels de grande valeur et des zones vertes, également dans les secteurs construits ... Elle implique délibérément ses citoyen(ne)s dans la réflexion sur les secteurs qui seront déclarés terrains constructibles ou zone verte.

→ **Faire disparaître les friches urbaines – réduire le nombre de maisons et de logements non occupés, tel doit être l'objectif visé par la commune:**
Elle recourt par conséquent aux instruments du pacte logement et de la loi sur l'occupation des sols dans les communes, pour inciter les propriétaires de terrains constructibles ou de maisons non occupées à mobiliser les terrains ou l'espace habitable.

→ **Dans le domaine de la construction, la commune s'oriente résolument vers l'avenir en favorisant les constructions rationnelles et sociales, elle travaille avec détermination en faveur d'une politique du logement active et sociale et protège ses surfaces de valeur:**
La commune utilise les nombreux moyens qui sont à sa disposition pour offrir des quartiers/localités intéressant(e)s à ces citoyen(ne)s: p.ex. à travers la création d'espaces verts dans les localités, des zones résidentielles avec limitations de vitesse, d'agréables places de village qui invitent à un moment de détente, la promotion de nouvelles formes d'habitat (également du compact!), la préservation de monuments ou ensembles architectoniques / culturels etc., l'organisation de concours d'urbanisme...

→ **Des zones d'activité harmonieusement intégrées dans la commune:**
La commune soutient activement les entreprises et les activités sur son territoire, mais en veillant également à ce que ces entreprises ne représentent pas une nuisance pour la population et l'environnement. Elle s'engage par conséquent pour des réglementations claires, établit des consignes précises dans le cadre du PAG et des procédures d'exploitation, favorise l'élaboration de concepts de mobilité pour les entreprises/les zones d'activités etc.

# La nature et le paysage – l'âme d'une commune

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... nichée dans un havre de verdure, un paysage naturel et cultivé avec des haies délimitant les prés et les champs, des rangées d'arbres et d'autres habitats hébergeant une multitude d'espèces animales et végétales...*

*Une commune offrant suffisamment de zones récréatives de proximité – au sein de la localité comme dans ses alentours -, où le mitage du paysage a été endigué, où d'agréables espaces publics verts sont les garants d'une qualité de vie élevée dans la localité/les quartiers et invitent à la détente et à la promenade...*

*Et où, grâce à une bonne collaboration avec les agriculteurs et les propriétaires, une grande variété d'habitats et d'espèces ont pu être préservés ou réimplantés sur les surfaces agricoles et sylvicoles.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise en oeuvre dans votre commune ...

→ **Grâce à la collaboration dans le cadre d'un syndicat régional pour la protection de la nature (ou dans un parc naturel), la protection de la nature peut être améliorée sur place:**
La collaboration avec d'autres communes permet l'embauchage de spécialistes compétents en la matière; des plans d'exploitation communs peuvent être établis pour des biotopes de grande valeur écologique et mis en pratique à moindres frais etc. Cela permet de protéger et de préserver des biotopes, des espèces... C'est pour cette raison que la commune est membre d'un tel syndicat.

→ **Le plan d'aménagement du territoire (PAG) est un instrument de valeur au service de la protection de la nature:**
La commune assume la protection des zones précieuses du point de vue de la protection de la nature et du paysage, et le cas échéant elle procède également au reclassement de zones à constructibilité différée en zones vertes. Elle saisit également l'occasion de créer des espaces verts au sein des localités/des quartiers et aménage suffisamment d'espaces libres dans la localité.

→ **Des villages/quartiers verts, vivants et agréables, au lieu de tristes variations de gris et de quelques plantes dépérissantes servant d'alibi:**
...voilà l'une des priorités de la commune. Cela signifie que des plans d'aménagement d'espaces verts dans les villes et villages doivent être élaborés et réalisés graduellement, que des prés naturels sont aménagés, que seules des plantes indigènes sont plantées, que l'entretien des espaces verts se fait sans pesticides, que les façades sont couvertes de verdure, que le concept du fauchage tardif est appliqué pour favoriser la variété des espèces, que des murs de pierres sèches sont construits, que la taille des arbres se fait selon les règles de l'art, que les bords des champs et les berges sont entretenus en coopération avec les agriculteurs ...

→ **Les biotopes de valeur sont préservés et entretenus dans l'intérêt de la variété des espèces (en coopération avec les agriculteurs et les propriétaires):**
La commune s'engage donc auprès du ministère du Développement durable pour une intégration dans les soi-disant plans de gestion des zones de protection habitat sur son territoire. Elle participe à leur mise en application et en informe la population. Les prés-vergers sont entretenus délibérément, p.ex. à travers l'établissement d'une carte, des programmes d'entretien ciblés et des actions concrètes (vente de fruits à des clients qui font eux-mêmes la cueillette etc.); les prairies humides, les prairies de fauche maigres, les prairies sèches et les prairies maigres sont préservées grâce à des programmes pour la biodiversité; les haies sont protégées et entretenues selon les règles de l'art; les espèces particulièrement menacées sont protégées par des mesures spécifiques pour la conservation des espèces et des améliorations ciblées des biotopes.

→ **En matière d'approvisionnement en énergie, on s'oriente dans une nouvelle direction grâce à la valorisation de biens naturels:**
La commune reconnaît les chances et l'importance des nouvelles voies dans l'approvisionnement en énergie (utilisation de déchets verts dans des installations à biogaz etc.), sans pour autant en méconnaître les risques (p.ex. surexploitation des forêts, progression exagérée des cultures de maïs ...).

→ **En donnant des renseignements sur la nature et le paysage, on crée une identité:**
Les visites / promenades, les excursions pour enfants, les actions invitant la population à contribuer à davantage de nature dans la localité font partie du concept de sensibilisation de la commune.

# La forêt: Un paysage et un espace de détente pour l'homme, un habitat pour la faune et la flore

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... avec des forêts variées et proches de la nature, qui se distinguent par une multitude d'espèces animales et végétales et qui constituent un précieux espace de détente pour l'homme.*

*Une commune, qui préserve et protège ces fonctions essentielles de la forêt. Des parcelles de forêt naturelle spécialement déclarées sont des refuges particuliers d'une grande variété d'espèces.*

*Une partie de la forêt sert également de fournisseur de matière première (bois) et de biomasse pour la production d'énergie, mais sous réserve du strict respect de sévères critères de protection de la nature. Cette exploitation de la forêt conforme à la conservation de la nature favorise également la création de valeurs au niveau régional et d'emplois dans les communes.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

→ **«La forêt, le cœur de la commune»:**
La commune sait que la forêt joue un rôle important dans le l'équilibre de la nature. Et c'est pour cette raison qu'elle la protège plus particulièrement : en créant des réserves forestières communales et des îlots de bois mort (pour préserver et protéger les espèces animales et végétales rares), en déterminant des parcelles de bois naturel etc.

→ **Une exploitation durable de la forêt est garantie à travers un «plan fonctionnel de la forêt» et une soi-disant certification FSC:**
Un plan fonctionnel de la forêt sert à analyser le rôle des différentes surfaces forestières (p.ex. comme espace de loisirs, comme protection contre le bruit, dans l'intérêt de l'aspect du paysage), des problèmes sont résolus et des droits sont consignés. C'est sur cette base que le plan d'aménagement forestier détermine des mesures concrètes pour l'exploitation. Un éventuel remembrement parcellaire ne doit pas réduire la valeur écologique des forêts. L'objectif final à viser : l'exploitation durable des forêts communales mérite le label FSC.

→ **Le bois est une importante ressource régionale, l'équilibre entre la protection de la nature et l'exploitation est respecté:**
La commune empêche une surexploitation de la forêt, mais elle favorise une valorisation appropriée du bois, un matériau potentiellement recyclable. La consigne à respecter: toute exploitation doit être conforme aux aspects de la protection de la nature. Le bois sera utilisé en priorité à des fins de transformation (mobilier / construction). Certaines fractions du bois peuvent également faire l'objet d'une utilisation énergétique. Lors des achats pour les besoins de la commune, la préférence est accordée au bois régional et les bois exotiques sont refusés. Une partie des bois est également utilisée à des fins énergétiques.

→ **Une collaboration avec les propriétaires de bois privés est utile:**
Comme une grande partie des forêts est aux mains de propriétaires privés, la commune cherche à collaborer avec eux en vue d'une exploitation proche de la nature, et les informe notamment sur les consultations et les aides proposées par l'Etat.

# Priorité à la mobilité douce et aux espaces publics attrayants

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE ...

*... où les routes et les espaces publics, les lieux de vie et de rencontre des hommes et de grandes parties des localités/quartiers sont à circulation réduite et à vitesse limitée. Une commune, où l'on se déplace aisément à pied ou à vélo, où les enfants peuvent jouer dehors et où il fait bon vivre ... Une commune qui appartient aux hommes et non pas au trafic individuel.*

*Les transports en commun y sont tellement attrayants et orientés aux besoins des habitant(e)s que tout le monde peut se déplacer facilement, même sans voiture personnelle ... et de bonnes correspondances avec toutes les communes de la région sont évidentes.*

*En plus, les habitant(e)s sont systématiquement intégrés dans la planification de la mobilité, ce qui permettra l'élaboration d'une offre parfaitement adaptée à leurs besoins.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise œuvre dans votre commune...

→ **Pas de planification sans participation des citoyen(ne)s, telle est la devise de la commune:**
Ce sont les citoyen(ne)s qui savent le mieux en quels endroits il faut encore aménager des sentiers et des pistes cyclables ou les rendre plus sûrs, quelles liaisons des transports en commun devraient être créées ou améliorées etc. La commune est consciente de ce fait et les citoyen(ne)s sont impliqués à tous les niveaux de la planification (conception de l'espace routier, réalisation de sentiers et de pistes cyclables, organisation des transports en commun etc.).

→ **Un concept de la mobilité est élaboré au niveau communal ou, mieux encore, au niveau régional:**
On y étudie les possibilités - dans le cadre d'une stratégie globale - de coordonner au mieux les différents moyens de transport (train, bus, vélo), d'améliorer la mobilité douce, de réduire l'intensité du trafic et la vitesse dans les quartiers ... le tout en étroite collaboration avec les citoyen(ne)s.

→ **Une bonne planification permet de mettre des accents dans l'intérêt de la «mobilité douce»:**
La commune vise la réalisation d'un réseau complet de sentiers et de pistes cyclables, permettant de rejoindre les places publiques, les rues commerçantes.... L'espace routier est progressivement transformé, l'intensité du trafic et la vitesse sont réduites, des espaces verts sont créés de façon à rendre la priorité aux hommes qui vivent et qui se déplacent dans ces quartiers. Les taxes de stationnement seront introduites/augmentées dans les villes, ce qui contribuera à améliorer l'attractivité des transports en commun par rapport à la voiture privée. De nouvelles entreprises ne pourront s'établir dans une localité qu'à condition de ne pas y générer une trop forte augmentation du trafic; les entreprises existantes – notamment dans les zones d'activités – seront invitées à élaborer un concept de mobilité en collaboration avec leurs employés.

→ **Les transports en commun bénéficient d'un soutien systématique:**
Dans ce contexte, la commune utilise une multitude de moyens: une consultation des citoyen(ne)s sur leurs attentes ; des arrêts de bus propres, attrayants et munis de sièges ; des horaires facilement consultables, notamment près de tous les lieux publics ; des offres spécifiques pour compléter les lignes de bus normales (bus à la demande, Night-Rider, Late-Night-Bus, etc.)....

→ **La commune est ouverte aux idées nouvelles:**
Elle s'intéresse au concept du «shared space» (des parties d'une localité / d'un quartier sont dépourvues de panneaux de signalisation, ce qui oblige les usagers de la route à s'arranger entre eux), le cas échéant elle participe à un projet de covoiturage, elle est co-initiatrice d'un service de location de vélos ... et elle est ouverte aux idées et projets des citoyen(ne)s dans ce domaine.

# L'objectif: une commune respectueuse du climat avec sa propre production d'énergie

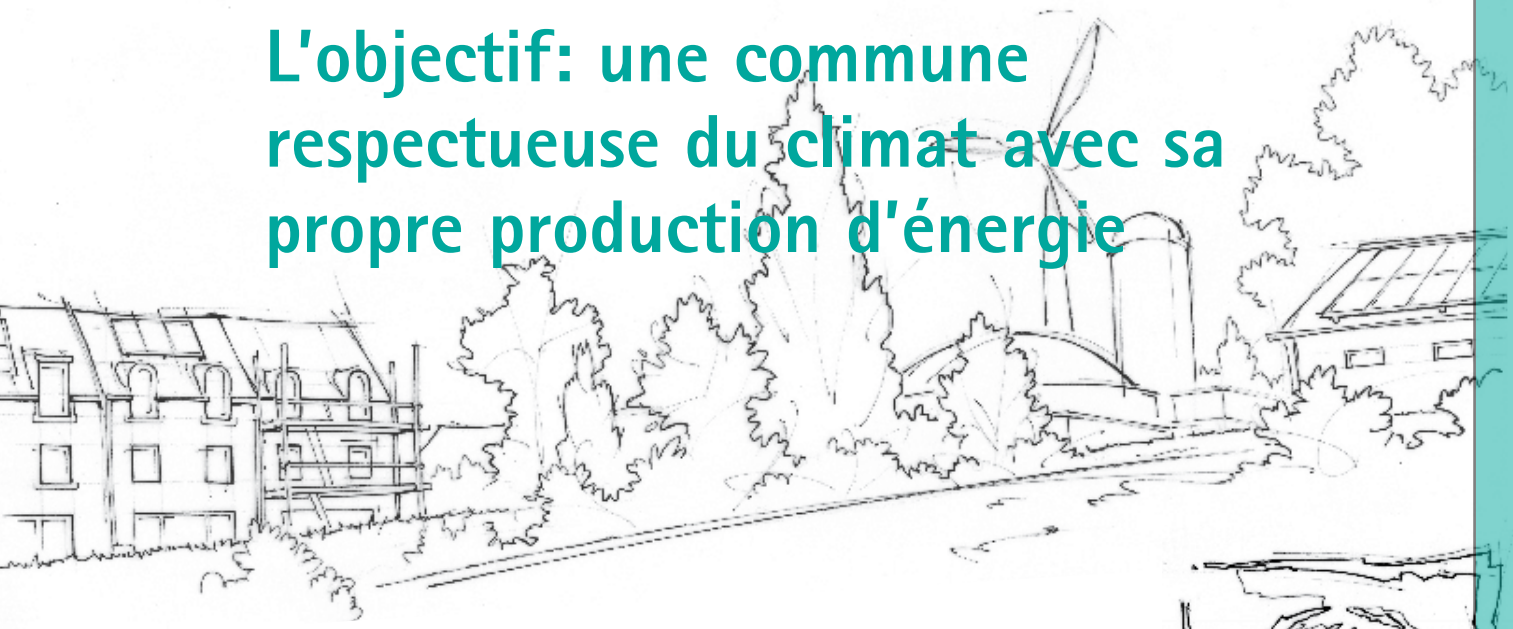

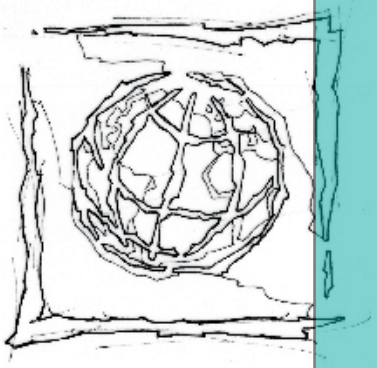

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE ...

*... où les économies d'énergie et l'utilisation efficiente de l'énergie sont absolument prioritaires, également dans l'intérêt de la protection du climat. Et où les besoins en énergie sont essentiellement couverts par de l'électricité et de la chaleur provenant d'énergies renouvelables, et si possible de la propre production.*

*Une telle politique énergétique n'est non seulement un « must » du point de vue écologique, mais elle permet également de créer – ou du moins de préserver - des emplois dans la région, elle contribue à la création de valeur au niveau régional et permet d'économiser de l'argent.*

*La commune invite également les citoyen(ne)s et les entreprises à s'orienter dans cette même direction, en proposant des conseils, des actions de sensibilisation, des aides financières (notamment pour les ménages à faible revenu).*

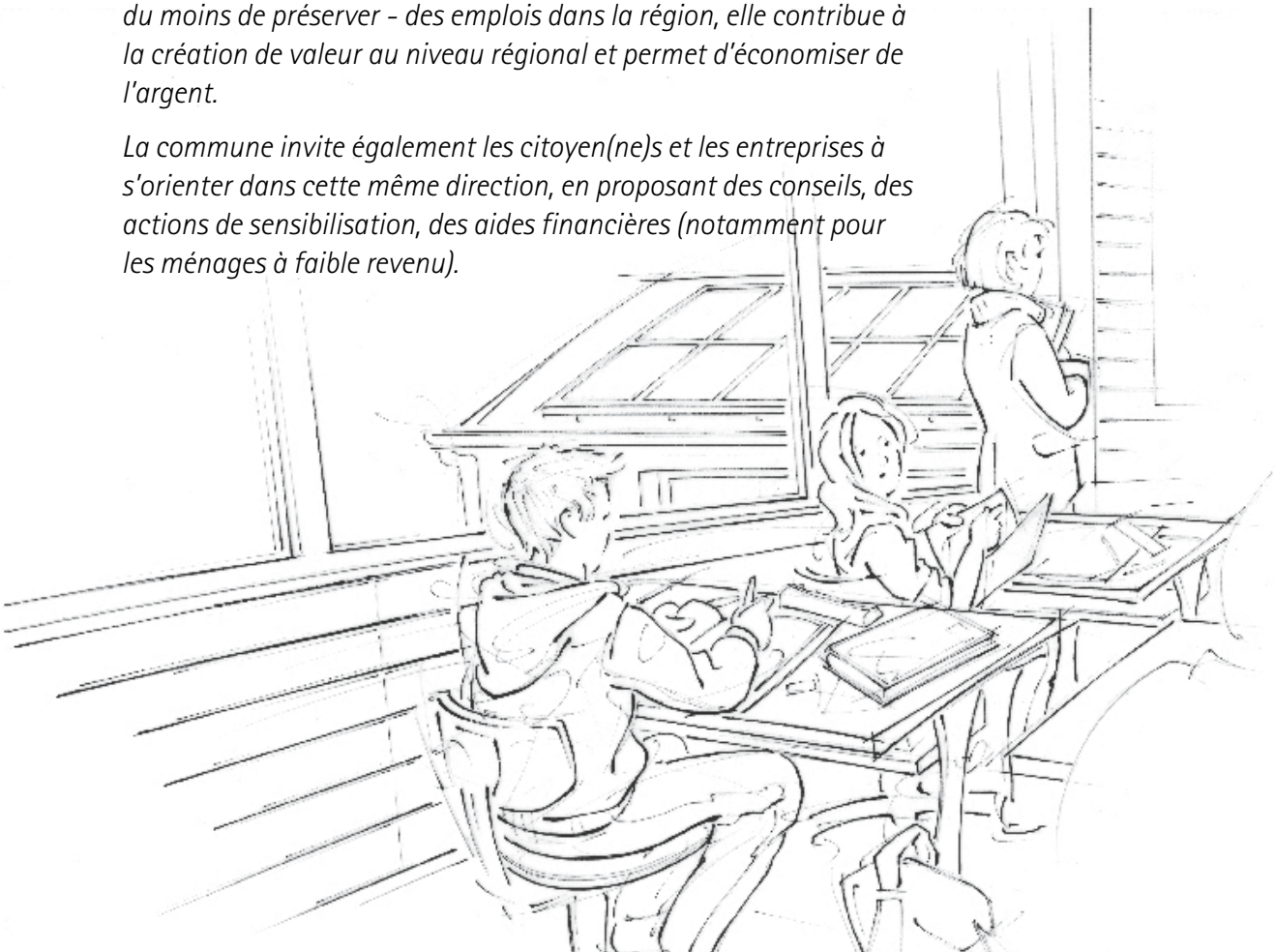

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → La commune élabore un programme énergétique et de protection du climat:

Les spécialistes, les techniciens, le personnel communal, les citoyen(ne)s participent à son élaboration. En partant de la situation actuelle, la commune vise des objectifs clairement définis en matière de réduction des émissions de CO2, d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables. Des mesures concrètes et leur financement sont inscrits dans un plan pluriannuel.

### → L'union fait la force – la commune applique ce principe:

... cela vaut également pour la politique énergétique. La commune est donc membre du «Klima-Bündnis Lëtzebuerg». Grâce à la collaboration avec les communes voisines, un service de consultations énergétiques pourra être créé dans la commune/région. La commune soutient concrètement des projets de ménages, d'entreprises artisanales etc. dans l'intérêt de la protection du climat (p.ex. l'installation de centrales solaires communes etc.).

### → Une planification réfléchie des lotissements est un pilier essentiel d'une politique énergétique durable:

La commune a donc décidé que les nouveaux lotissements doivent correspondre aux standards des maisons à basse consommation d'énergie ou des maisons passives, qu'un réseau de chauffage à courte distance sera aménagé le cas échéant, que les nouvelles maisons seront – dans la mesure du possible - à orientation plein sud, que la préférence devra être accordée aux constructions compactes: toutes ces mesures permettent d'économiser un maximum d'énergie.

### → Les économies d'énergie: le premier principe de la commune:

Une bonne comptabilité énergétique renseignant sur la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage dans chaque bâtiment communal et chaque institution publique doit être évidente pour la commune. Conformément à un plan d'investissements pluriannuel, les bâtiments communaux sont rapidement isolés et rénovés (pour atteindre au moins le standard de la faible consommation d'énergie). Les chauffages électriques sont remplacés, les nouvelles constructions correspondent au standard des maisons passives. De nouveaux procédés permettent d'économiser de l'énergie, p.ex. à travers un éclairage public aux DEL, une illumination extérieure rationnelle des églises, bâtiments et monuments ... Mais le personnel est également motivé en faveur des économies d'énergie, des projets sont réalisés en coopération avec les écoles (les enfants à la chasse du gaspi de l'énergie), les économies faites sur le budget de l'énergie seront mis à la disposition des écoles. L'idée du «contracting» avec des entreprises privées qui coopèrent avec les communes dans le domaine des économies d'énergie est analysée, et le cas échéant elle sera réalisée.

### → La commune produit elle-même autant d'énergie que possible et crée ainsi des emplois dans la région:

Elle favorise l'énergie solaire (p.ex. en présentant les toits et les façades dans la commune qui se prêtent à la l'exploitation de l'énergie solaire; en autorisant l'installation de centrales communes sur les toits des bâtiments communaux; en équipant ses bâtiments d'installations solaires – dans la mesure du possible). La commune soutient l'exploitation de la biomasse, conformément aux critères de la durabilité (utilisation prioritaire de déchets organiques, herbes coupées ...). Une éventuelle installation d'éoliennes sera analysée, si possible dans le cadre d'une coopérative des citoyens. Il est évident que la commune utilise de l'électricité verte dans ses bâtiments et qu'elle invite les habitants à s'orienter dans cette même direction. La cogénération – également dans de petites installations décentralisées – permet une utilisation efficace de la biomasse produite dans la région, car son rendement est élevé.

### → Gagner les entreprises et les artisans à cette cause:

La commune s'engage (également dans le cadre de l'autorisation d'exploitation) en faveur de processus à faible consommation d'énergie, organise des «journées de la rénovation/de l'énergie» en collaboration avec les entreprises etc.

### → L'information, le conseil, l'avantage financier ... des champs d'action importants de la commune:

La commune s'oriente dans une nouvelle direction en matière de conseils et de sensibilisation: des informations correspondantes sont remises avec l'autorisation de bâtir, des campagnes d'économie d'énergie et des visites de maisons sont organisées, certains groupes cibles (p.ex. ceux qui rénovent leur maison eux-mêmes) et les concitoyens d'origine étrangère sont contactés, des semaines d'action sont réalisées etc. La commune accorde elle aussi des subventions pour des mesures dans le domaine de la protection du climat. Elle développe notamment des instruments spécifiques destinés aux ménages disposant d'un revenu peu élevé.

### → Dans sa politique d'achat, la commune tient compte des aspects climatiques:

Elle utilise des produits alimentaires et du bois provenant de la région ainsi que des matériaux de construction écologiques, les formes de mobilité douce et les transports en commun sont favorisés (également en concertation avec les entreprises locales).

# Soutenir un développement durable grâce à l'économie régionale

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... qui tient à la présence de magasins locaux dans les villages/ quartiers (et non pas en pleine campagne), à une multitude de services disponibles sur place, au développement d'entreprises artisanales et de PME....*

*Une commune qui soutient résolument des projets régionaux et de nouvelles idées, p.ex. des ateliers de réparation, des initiatives pour la rénovation de bâtiments vétustes, les regroupements d'entreprises artisanales...*

*Tous ces efforts sont faits pour réaliser une plus-value dans la région, pour préserver et pour créer des emplois sur place et pour renforcer la vie sociale.*

*Il s'agit également de soutenir l'agriculture dans la région. Car les produits provenant de la région ne doivent pas parcourir de milliers de kilomètres pour arriver auprès du consommateur, et ils se distinguent souvent par un impact beaucoup moins important sur l'environnement.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → Le PAG soutient l'implantation d'activités dans la commune:

La commune utilise le PAG sciemment pour permettre l'implantation de petites ou moyennes entreprises offrant des services variés, le cas échéant également au sein de la localité/du quartier, car elles contribuent à l'animation des localités. La commune soutient également le commerce au cœur des villes et des villages. Comme la collaboration avec les communes membres dans une zone d'activités régionale comporte de multiples avantages, la commune est également engagée à ce niveau-là.

### → Les entreprises régionales sont soutenues dans l'intérêt de l'emploi, de l'écologie et de la vie sociale:

P.ex. à travers une aide organisationnelle lors de l'implantation de nouveaux magasins dans la localité/un quartier, afin d'assurer un approvisionnement primaire dans la commune / le quartier, et en même temps un échange social. La commune soutient également d'autres initiatives, p.ex. des points de rencontre multifonctions dans les petites localités/les quartiers (comme une épicerie et un point de vente de journaux ainsi que des services bancaires et postaux réunis en un seul endroit). Dans le cadre des appels d'offres, elle favorise les produits écologiques et l'artisanat régional grâce aux spécifications du cahier des charges. Une politique énergétique régionale est menée dans l'intérêt de la protection du climat et de la propre production d'énergie, l'échange avec les entreprises locales est assuré..

### → La commune considère que l'implantation de nouvelles structures économiques régionales est essentielle pour l'avenir:

La commune est convaincue que le fait de préférer les initiatives locales et sociales aux initiatives internationales est porteur d'avenir : il peut s'agir de centres de réparations, d'initiatives de chômeurs (p.ex. dans le domaine de la vente de fruits et légumes, de la location de vélos), de réseaux régionaux (réseaux d'échanges, centrales de location...).

### → Le tourisme doux est soutenu de façon délibérée:

A travers la collaboration régionale, la mise en valeur des caractéristiques naturelles et culturelles (l'aspect de la localité, son architecture, ses espaces verts...), une offre intéressante pour les visiteurs (p.ex. avec des activités du genre «Randonnées sans bagages», «A vélo sans bagages», des programmes journaliers), un réseau bien aménagé de sentiers de randonnée et de pistes cyclables, une feuille d'informations avec toutes les manifestations dans la région (publiée en coopération avec les communes voisines), la commune contribue à un tourisme socialement et écologiquement compatible. Cela lui permet de créer une plus-value dans la région et d'en valoriser les caractéristiques naturelles et culturelles, ce qui est également dans l'intérêt de la population locale.

### → Les petites et moyennes entreprises agricoles de la région sont soutenues:

... en tant que fournisseurs de produits de qualité, de préservateurs de notre environnement naturel et d'un point de vue social. Que ce soit à travers une campagne de promotion, des aides sur le plan de l'organisation de la commercialisation, l'organisation d'un marché régional ou l'achat de produits bio et régionaux, p.ex. pour le restaurant scolaire ou les maisons-relais. Les mesures dans l'intérêt d'une diversification de l'agriculture bénéficient également du soutien communal: culture et fabrication de produits typiques de la région; indemnisation des prestations spécifiques en faveur de la protection de la nature; mesures d'extensification; plantation et entretien d'éléments paysagers de grande valeur écologique...

### → La commune contribue également à ancrer l'importance de l'agriculture dans l'opinion publique:

En utilisant et en fournissant des informations sur les produits régionaux p.ex., en soutenant des initiatives comme les vacances à la ferme, en permettant aux élèves de visiter des entreprises agricoles...

# Les communes s'engagent activement dans la protection des ressources et en faveur d'un environnement sain et vivable

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... qui accorde une très grande priorité à la protection contre les nuisances sonores, à une bonne qualité de l'air, à la protection des ressources naturelles, à la réduction du volume des déchets.*

*En ne visant non seulement l'objectif de réduire les répercussions négatives sur l'homme et sur l'environnement, mais également celui d'offrir la meilleure qualité environnementale possible aux habitant(e)s, notamment dans l'intérêt de notre santé. Une commune qui renseigne ses citoyen(ne)s régulièrement sur l'état de la qualité de l'environnement et qui procède, le cas échéant, elle-même à des mesurages.*

*Une commune qui apporte sa contribution, pour que les générations futures ne soient pas dépourvues de ressources.*

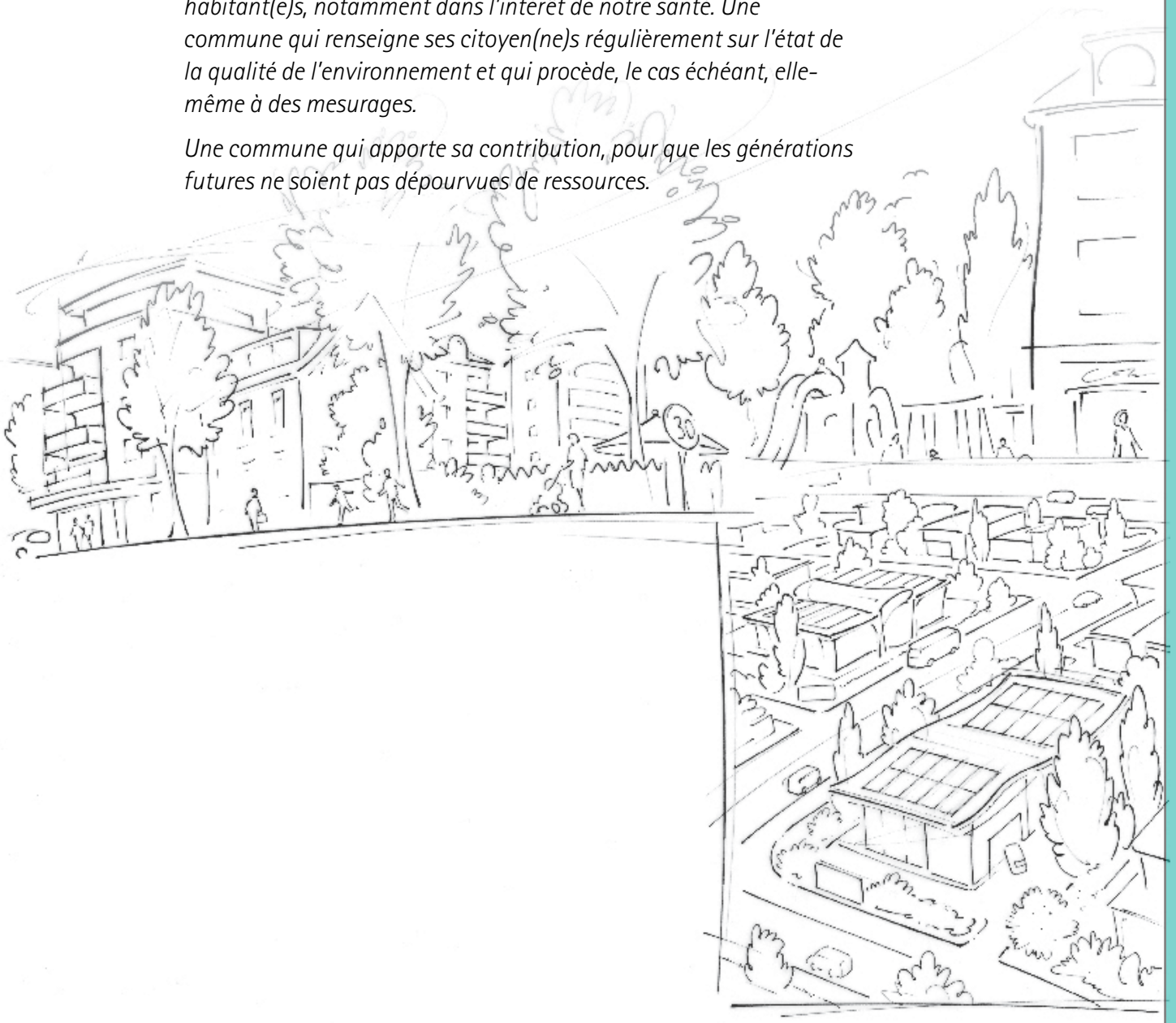

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → En collaboration avec les habitant(e)s, la commune développe un plan d'action pour l'environnement:

Où constate-t-on aujourd'hui des nuisances pour la santé et l'environnement? Où faudrait-il prévoir des améliorations? Des mesures seront élaborées et appliquées en collaboration avec les citoyen(ne)s et des bureaux spécialisés, et également sur la base d'analyses scientifiques. Un conseiller écologique – engagé le cas échéant conjointement avec des communes voisines – contribuera à la mise en œuvre de ces mesures comme de tant d'autres.

### → La commune reconnaît qu'il fait bon vivre dans des localités avec une bonne qualité environnementale:

La commune ne veut pas d'une exploitation maximale des valeurs limites, elle vise en première ligne la protection de la santé et de l'environnement. A cet effet, la commune utilise tous les moyens qui sont à sa disposition, comme p.ex. la création de quartiers à circulation réduite et vitesse limitée, ou en imposant des conditions aux entreprises. Des plantations sont effectuées pour obtenir une amélioration du microclimat, et le cas échéant les façades sont aménagées en espaces verts; des mesures de protection sont prises, pour autant que ce soit possible, contre le rayonnement lié aux GSM; l'éclairage public est réduit, de nouvelles techniques d'éclairage sont utilisées dans la commune ; une bonne gestion des déchets y est assurée (organisation d'une bourse aux objets non utilisés, fêtes ne générant que peu de déchets)...

### → En collaboration avec les entreprises, la commune s'engage activement en faveur de la préservation de l'environnement:

Dans la mesure du possible, le règlement des bâtisses comportera également des spécifications concernant la qualité environnementale des entreprises (nuisances sonores etc.); la commune intervient dans l'intérêt des citoyen(ne)s dans le cadre de la procédure pour l'autorisation d'exploitation,...

### → La commune accorde la préférence aux produits écologiques, de préférence régionaux:

En tant que «grand consommateur», la commune tient compte des critères écologiques et sociaux: elle utilise notamment du papier recyclé, des produits de nettoyage écologiques, des aliments bio et d'origine régionale, des ordinateurs et des imprimantes à faible consommation d'énergie, et elle renonce aux pesticides ... Tout cela lui permet de faire des économies et de ne pas polluer l'environnement. Les cahiers des charges des appels d'offres sont adaptés en conséquence, le personnel est directement impliqué dans ces efforts.

### → La commune agit en tant que précurseur et sensibilise ses citoyen(ne)s:

Des informations ayant trait à l'environnement sont publiées régulièrement, des réunions de citoyen(ne)s sont organisées dans le contexte des projets d'importance, des projets pilotes sont lancés, les citoyens sont soutenus dans leur engagement (par de bons conseils, certaines aides financières, p.ex. pour un dispositif de collecte des eaux de pluie).

# L'eau, une source de la vie – les communes passent à l'action

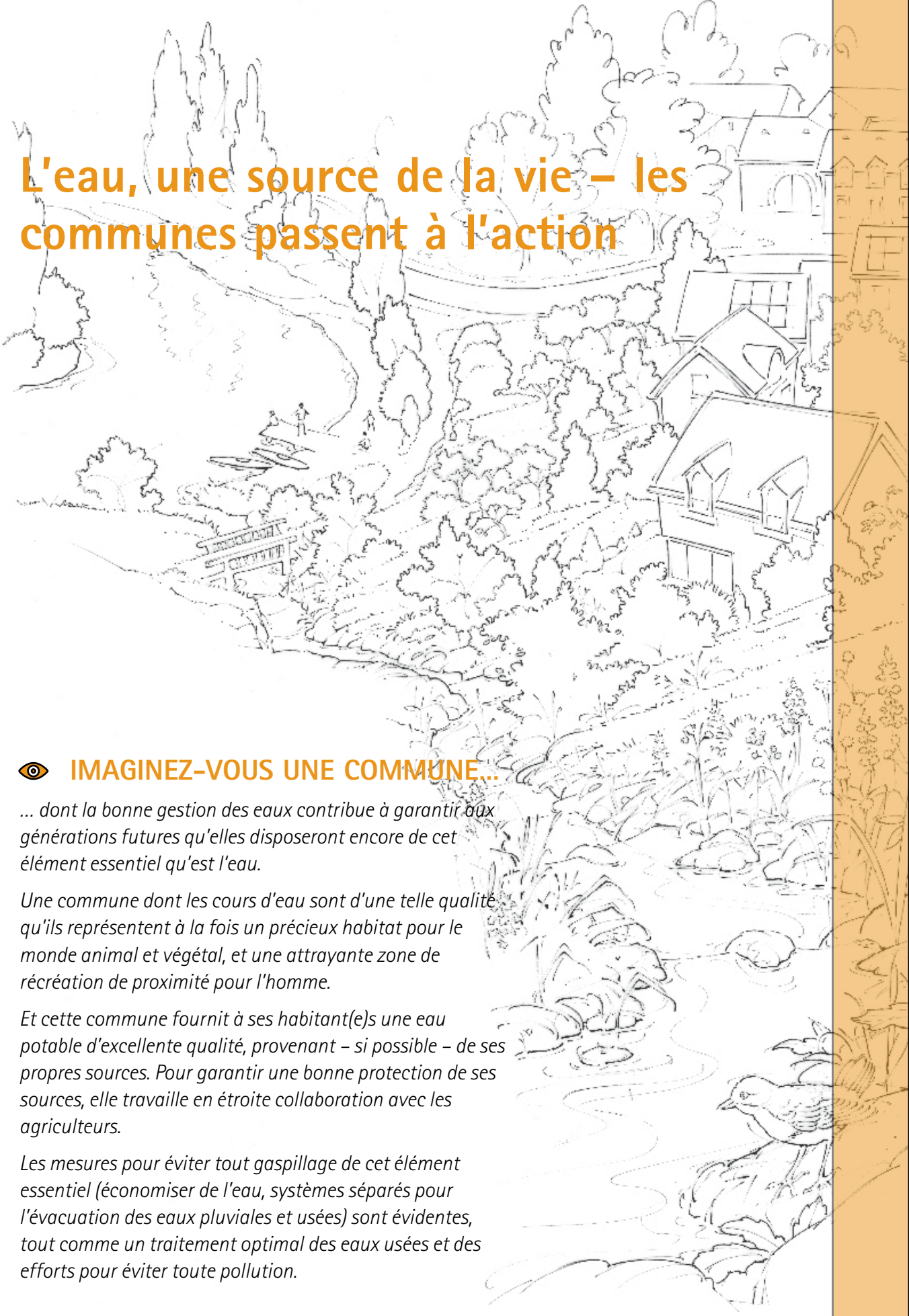

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... dont la bonne gestion des eaux contribue à garantir aux générations futures qu'elles disposeront encore de cet élément essentiel qu'est l'eau.*

*Une commune dont les cours d'eau sont d'une telle qualité qu'ils représentent à la fois un précieux habitat pour le monde animal et végétal, et une attrayante zone de récréation de proximité pour l'homme.*

*Et cette commune fournit à ses habitant(e)s une eau potable d'excellente qualité, provenant – si possible – de ses propres sources. Pour garantir une bonne protection de ses sources, elle travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs.*

*Les mesures pour éviter tout gaspillage de cet élément essentiel (économiser de l'eau, systèmes séparés pour l'évacuation des eaux pluviales et usées) sont évidentes, tout comme un traitement optimal des eaux usées et des efforts pour éviter toute pollution.*

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → Une bonne collaboration rend plus fort:

Aujourd'hui nous avons trop de syndicats. La commune s'engage donc en faveur de fusions, ce qui contribuera à une amélioration et une plus grande efficacité du travail. La commune adopte le concept des «partenariats de cours d'eau» et entretient la/les rivière(s) en question, dans l'intérêt de l'homme et de la nature, et en collaboration avec d'autres communes riveraines.

### → La commune participe systématiquement à la mise en pratique de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau:

Elle sait qu'elle est obligée – conformément à la loi sur la gestion de l'eau – d'établir un plan général de la gestion de l'eau, comportant un inventaire des infrastructures actuelles et fixant les objectifs pour l'avenir. Tous ces efforts sont faits - en intégrant les citoyen(ne)s – afin de déterminer les tâches exactes de la commune dans le contexte des eaux potables et des eaux usée. La commune prend cette tâche très au sérieux.

### → Les sources d'eau potable sont protégées:

En concertation avec l'Etat, des zones de protection seront délimitées sur la base d'un dossier spécifique, et une collaboration avec les agriculteurs est visée.

### → La protection des eaux est ancrée dans le PAG et dans le règlement des bâtisses:

Lors de la planification de nouveaux lotissements, il est notamment tenu compte des dimensions de la station d'épuration, un système séparé pour l'évacuation des eaux pluviales et usées est obligatoire etc.

### → La commune souhaite une épuration optimale des eaux usées:

Elle veille par conséquent à l'entretien de son réseau de canalisations, introduit progressivement un système séparé pour l'évacuation des eaux pluviales et usées, établit un inventaire des localités ou quartiers qui ne sont pas (encore) raccordés à une station d'épuration, introduit de nouveaux procédés d'épuration (p.ex. une station d'épuration végétale), combat les fuites d'eau dans les conduites.

### → La commune invite les entreprises établies sur son territoire à pratiquer une gestion de l'eau orientée vers l'avenir:

La commune se prononce en faveur d'un prétraitement des eaux usées des entreprises et prévoit l'ancrage de dispositions concrètes pour la protection de l'eau dans les autorisations d'exploitation; elle exige la participation financière des entreprises aux frais liés à la station d'épuration.

### → Les cours d'eau proches de la nature sont des artères vitales du paysage ... telle est la devise de la commune:

Grâce à des projets de protection de la nature elle valorise l'importance des cours d'eau et des rivières dans le paysage, et elle prévoit notamment des zones inondables naturelles.

### → La commune donne l'exemple aux citoyen(ne)s:

Que ce soit par des analyses régulières de l'eau potable (dont les résultats sont publiés!), la récupération des eaux de pluie, l'installation de robinetteries avec limiteurs de débit dans les bâtiments publics ...

# Promotion de la santé et prévention des maladies: un autre défi communal

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... qui se consacre entièrement à la cause de la promotion de la santé. C'est-à-dire une commune qui ne cesse de réfléchir sur la façon dont elle peut tenir compte de la santé de ses habitant(e)s dans le cadre de ses projets (p.ex. en créant des îlots de verdure dans la localité, en réduisant les nuisances liées au trafic individuel, en offrant une alimentation équilibrée dans ses structures).*

*Une commune qui informe et conseille ses citoyen(ne)s et qui fait des efforts tout particuliers pour atteindre toutes les couches de la population.*

*Et voici la première maxime de la commune dans ce contexte : il ne s'agit pas seulement de prévenir des maladies. Non, il s'agit surtout de favoriser et d'améliorer le bien-être et la santé des citoyen(ne)s en leur offrant des conseils, de sympathiques possibilités de loisirs, de la qualité de vie sur place...*

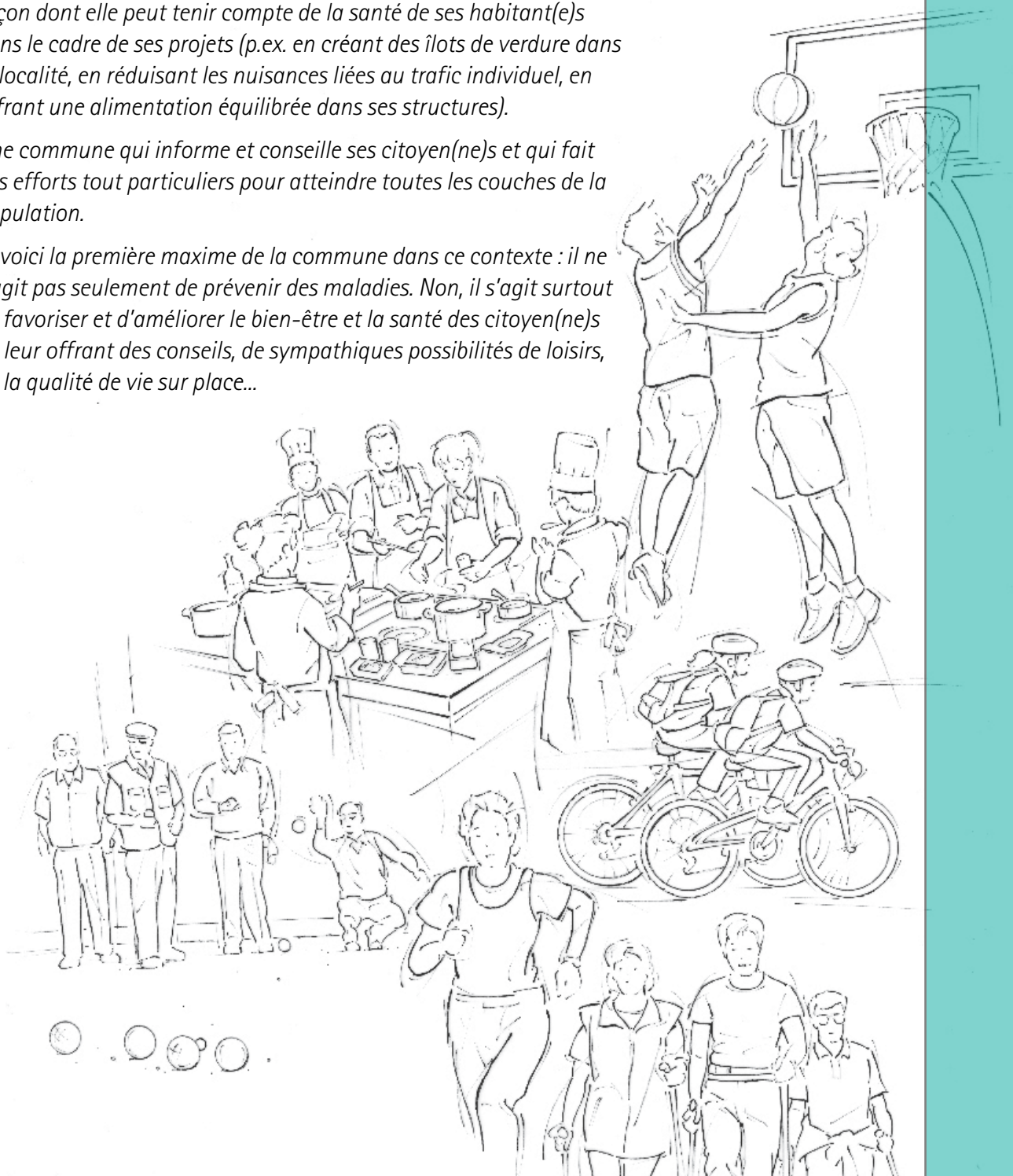

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → La ligne de conduite de la commune, c'est un programme d'action «Environnement et santé»:

Une politique de l'environnement cohérente est la base d'une bonne prévention en matière de santé. La commune élabore un plan d'action dans lequel elle fixe des mesures concrètes pour améliorer la qualité de l'environnement: des mesures pour améliorer la qualité de l'air, pour réduire les nuisances sonores, pour promouvoir des produits écologiques et bénéfiques à la santé...

### → Une vaste politique d'information sur les questions de santé vise toutes les couches de la population:

La commune se demande : pourquoi ne pas engager un voire plusieurs conseillers au niveau régional (dans le domaine des sports, de l'alimentation, de la détente ...). Elle contacte donc les communes voisines pour leur soumettre cette idée. Ensuite elle met l'accent sur des actions de sensibilisation: des cours de cuisine consacrés à l'alimentation complète aux informations régulières sur la situation environnementale (analyse de l'eau potable, qualité de l'air ...). Des sujets comme une alimentation saine pour jeunes et moins jeunes, des questions d'actualité comme l'achat de produits bio et régionaux sont également abordés.

### → La commune soutient les citoyen(ne)s qui s'engagent:

La promotion de la santé mise aujourd'hui sur la participation, sur la capacité de l'individu de s'engager en faveur d'un environnement sain. La commune soutient par conséquent des projets qui lui sont soumis par des citoyen(ne)s.

### → En donnant l'exemple, la commune invite les citoyen(ne)s à s'engager dans la même direction:

La commune ne se limite pas à conseiller les citoyens, mais elle met elle-même des accents: p.ex. à travers la promotion de la santé dans les structures publiques (des aliments issus de la culture biologique dans les cantines, des menus végétariens qui sont régulièrement proposés). Elle fixe des critères en matière d'écologie et de respect de la santé dans le cadre de ses appels d'offres publics, les postes de travail dans la commune tiennent compte des consignes concernant un «poste de travail non nuisible à la santé» ...

### → Un bon règlement des bâtisses est le garant d'un environnement résidentiel favorable à la santé:

Cela veut notamment dire que les couloirs d'air froid sont des zones non constructibles, qu'on ne peut construire à proximité immédiate de lignes de haute tension, que la commune s'engage en faveur de la prise en compte des aspects de santé lors de l'installation d'antennes GSM, qu'un espace suffisant est réservé au jeu créatif.

### → La promotion de la santé dans les écoles et les maisons-relais: une carte de visite de la commune:

La commune met notamment l'accent sur des écoles dans un environnement proche de la nature; un jardin scolaire; une offre alimentaire saine, complète, biologique et/ou régionale; un chemin de l'école adapté aux enfants (sans circulation automobile si possible).

### → Des loisirs actifs et une bonne politique des sports (de loisirs) apportent un plus à la qualité de vie et à la santé:

La commune s'engage également dans ce domaine-ci en veillant à ce que différents sports de loisirs soient offerts à la population, et à ce qu'il existe suffisamment d'espace pour bouger, faire de la marche nordique et de la course à pied. La commune doit favoriser les déplacements à pied et à vélo, et elle ouvre ses infrastructures sportives également aux associations non membres d'une fédération et/ou aux citoyen(ne)s de différentes tranches d'âge.

# Ouvrir l'école et les maisons-relais à la société – voir les enfants et les jeunes en tant que partenaires

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE...

*... où les enfants sont concrètement intégrés dans des processus de décision, et cela non seulement de façon ponctuelle, mais également dans le cadre de projets et/ou dans des commissions officielles. Une commune qui essaie de créer un environnement favorable pour les jeunes, de réaliser l'égalité des chances, de promouvoir l'esprit d'initiative, la créativité et l'autonomie ainsi que l'apprentissage informel.*

*Mais également une commune qui s'identifie avec «son» école et la formation de «ses» enfants et qui contribue, grâce à un dialogue ouvert avec les enseignant(e)s et les parents, à renforcer la personnalité de tous les enfants et à leur transmettre les compétences requises pour leur avenir.*

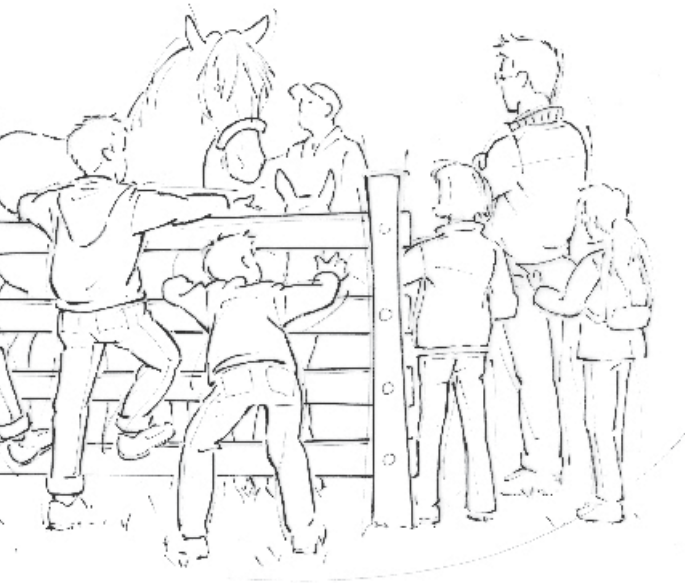

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

→ **La commune poursuit l'objectif d'un dialogue ouvert basé sur la confiance, et d'un profil individuel de l'école:**
La commune favorise donc le dialogue entre tous les partenaires de l'école (autorités communales, parents, enseignant(e)s, éducateurs/trices, inspecteur, enfants) et contribue au développement d'un profil individuel de l'école. Les priorités du travail d'enseignement, de la prise en charge des enfants, des activités parascolaires et de la formation continue des instituteurs/trices sont clairement définies. La commission scolaire de la commune joue un rôle essentiel dans ce processus.

→ **La commune soutient résolument les formes et méthodes d'enseignement actif:**
La réalisation de projets multidisciplinaires, les visites de classes dans des entreprises locales, l'organisation de «classes vertes», le soutien des enfants présentant des difficultés d'apprentissage, l'achat de matériel didactique ... et d'autres activités similaires sont des formes d'enseignement actif que la commune soutient délibérément.

→ **L'étude active du milieu local en tant que base de la formation durable:**
L'approche du développement durable dans le cadre de l'école fondamentale et des maisons-relais mise en première ligne sur l'étude active des réalités locales et régionales (le milieu local), qui permet de reconnaître de multiples liens et de réfléchir – d'une façon adaptée aux enfants – sur les visions d'avenir (Comment voyons-nous notre commune de demain?). La commune s'engage par conséquent dans ce domaine et soutient ce dynamisme activement, p.ex. en établissant des contacts avec des «experts» locaux, en mettant des documents à disposition, en publiant des travaux d'enfants etc. Des sujets comme l'alimentation, la mobilité, le comportement du consommateur, la variété des espèces ... sont étudiés sous des angles différents.

→ **La commune considère que la conception durable des écoles et des maisons relais est une question de crédibilité:**
Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments scolaires, la commune applique les standards des maisons passives ou tout au moins ceux des maisons à faible consommation d'énergie, un espace extérieur proche de la nature est réalisé (avec la participation des enfants), la préférence est accordée aux produits sains et écologiques, des aliments bio et/ou d'origine régionale sont utilisés dans la cantine de l'école et dans les maisons-relais etc.

→ **Les enfants sont activement impliqués dans la conception de la commune:**
La commune utilise toutes les occasions pour faire participer les enfants à la réalisation des places de jeux, des cours d'écoles, des quartiers/localités, d'un chemin de l'école sûr etc. Un conseil communal des enfants est instauré, les enfants et les jeunes pourront consulter le bourgmestre à une heure qui leur est réservée, ils pourront noter leurs souhaits ou leurs réclamations et les déposer dans une boîte à lettres spéciale installée dans le bâtiment de l'administration communale ou à l'école.

→ **La commune considère que les jeunes sont des partenaires tout à fait à la hauteur:**
Les jeunes sont donc concrètement intégrés dans les processus de décision de la commune qui les concernent. Une commission des jeunes est instaurée et une maison des jeunes ou des locaux autogérés sont aménagés. Conformément aux suggestions du ministère de la Famille, la commune fait élaborer un plan communal des jeunes, qui vise des mesures concrètes. L'organisation de forums des jeunes et de tables rondes entre les responsables communaux et les jeunes en fait également partie.

→ **L'objectif de la commune: l'égalité des chances pour tous les jeunes:**
Pour réaliser l'égalité des chances, la commune soutient les jeunes issus de familles se trouvant au bas de l'échelle sociale ou bien elle crée des logements abordables destinés aux jeunes et à de jeunes familles.

# Regarder plus loin que le bout de son nez...

## IMAGINEZ-VOUS UNE COMMUNE ...

*...avec un vif échange sur d'autres cultures, où les possibilités de rencontre pour les citoyen(ne)s d'origine étrangère sont activement soutenues.*

*Une commune où – grâce aux activités de l'administration communale, au travail d'associations et de citoyen(ne)s - la population devient plus consciente du mode de vie des hommes du sud. Et la commune elle-même apporte sa propre contribution en vue d'un plus juste équilibre entre le Nord et le Sud.*

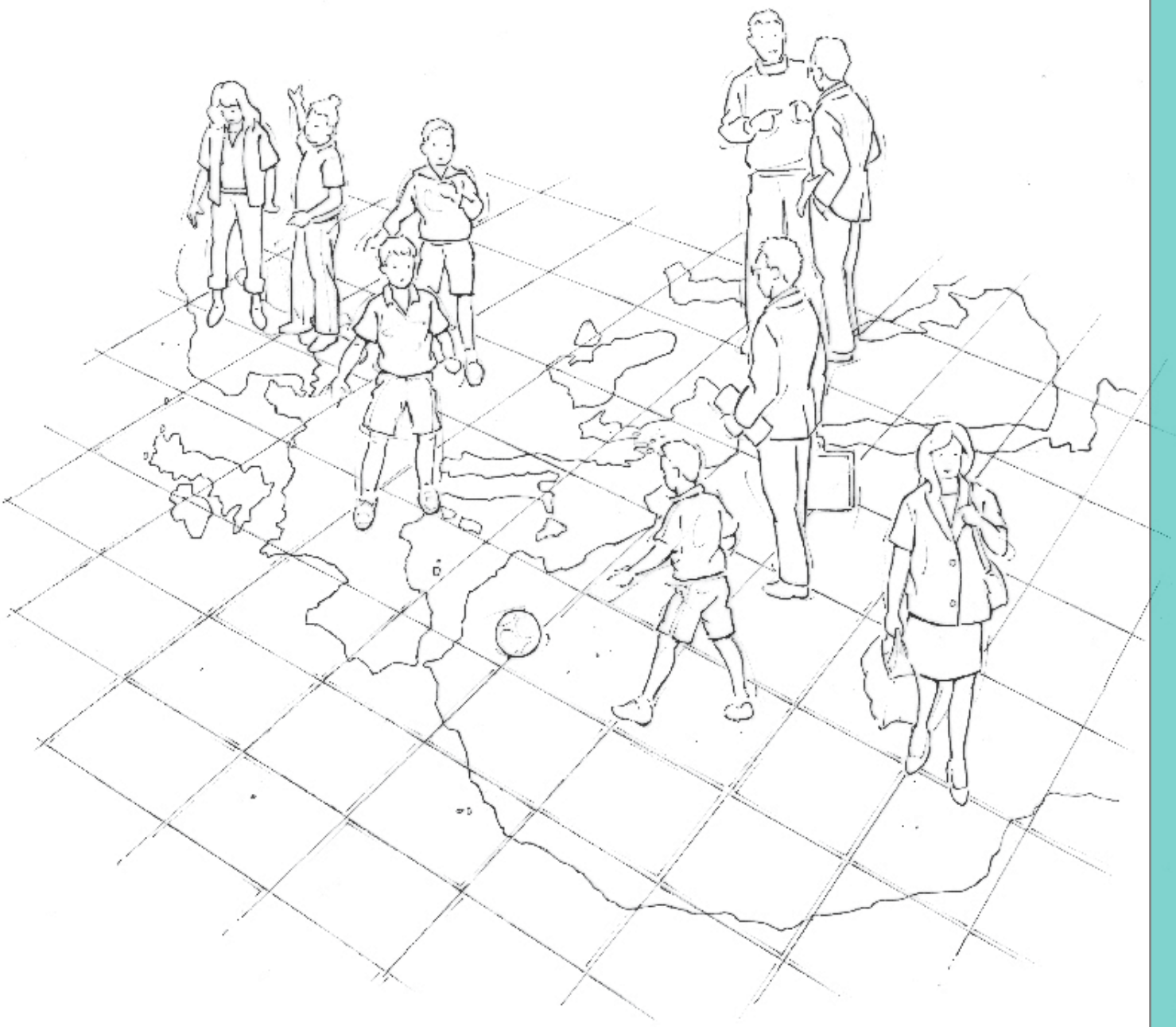

# Cette vision d'avenir peut également être mise en œuvre dans votre commune...

### → Penser globalement – agir localement, telle est la devise de la commune:

La thématique Nord-Sud est d'une haute importance sociale. Les décisions prises dans nos pays et notre propre mode de vie ont de fortes répercussions sur les hommes du sud. En collaboration avec des associations engagées, la commune organise donc des campagnes de formation et d'information ciblées, qui témoignent de ces liens au niveau global. Elle est également membre du «Klima-Bündnis Lëtzebuerg», qui recherche la coopération avec des peuples indigènes; elle dispose d'un budget spécifique pour des projets Nord-Sud (p.ex. 1% du budget communal), elle instaure une commission consultative qui se consacre à ce sujet; elle publie un rapport annuel sur la protection du climat ...

### → La commune apporte son soutien direct à des initiatives et réalise des projets avec des partenaires au Sud:

En soutenant et en collaborant avec des associations spécialisées engagées dans ce domaine.

### → L'échange culturel est favorisé de façon ciblée:

La commune met vraiment l'accent sur l'échange culturel. Elle le favorise donc en initiant ou en soutenant des manifestations culturelles (consacrées à des sujets comme le commerce équitable, des formes de vie différentes, la diversité culturelle...). Elle soutient «l'apprentissage global» dans se écoles et dans le cadre des manifestations de formation continue. La «dimension Nord-Sud» est prise en compte dans le cadre de ses propres projets: la construction sur place d'une installation à biogaz pour les exploitations agricoles peut p.ex. être liée à une action en faveur de telles installations dans les pays du nord et à la thématisation de la répartition inégale de l'utilisation de l'énergie entre Nord et Sud.

### → Le commerce équitable, la commune donne l'exemple:

Les produits provenant du commerce équitable sont favorisés, car ils sont systématiquement utilisés notamment dans les services communaux, dans les écoles (café, chocolat ...), dans les sachets de la St-Nicolas... Les citoyen(ne)s sont informés sur le sens et le but du commerce équitable à travers des articles dans le bulletin communal ou dans le cadre de manifestations (également si elles sont organisées par des associations), et l'importance de leur contribution personnelle est soulignée. En achetant des articles en bois, l'administration communale met l'accent sur des bois indigènes certifiés FSC; la commune renonce résolument aux bois exotiques. La commune soutient également des formes d'épargne alternative, c'est-à-dire un trafic monétaire sans exploitation du tiers-monde.

Plus d'infos sur le Mouvement Ecologique

# www.meco.lu

www.gemengewalen.lu